



# Thônex

Police municipale

## Demande d'autorisation simplifiée de pose de banderole

A adresser en 1 exemplaire à : Police municipale de Thônex, ch. du Bois-Des-Arts 58, CP 64, 1226 Thônex

### Objet de la demande

(Les articles mentionnés sont ceux du règlement cantonal d'application de la loi sur les procédés de réclame - F 3 20.01)

#### Nature du procédé de réclame

o Banderole (art. 25) - date de la manifestation : .....

#### Adresse précise du lieu d'emploi du procédé :

- o Avenue de Thônex contre la haie du parc de la Mairie peu avant le rond-point
- o Avenue de Thônex contre la haie côté Curé-Desclouds peu avant le rond-point
- o Avenue Tronchet contre la barrière du parc Munier à hauteur du no 6
- o Route de Jussy contre la barrière à hauteur du Centre de Loisirs et de Rencontres
- o Route de Jussy sur la butte derrière le Pavillon Mousse

### Mandataire chargé de la pose

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Utilisateur du procédé de réclame

#### Propriétaire ou représentant de la société

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Descriptif détaillé du procédé de réclame (dimension, couleur, texte)

.....  
.....

Les demandes d'installation de banderoles doivent nous parvenir au minimum trois semaines avant le début de la manifestation.

Une taxe de 30.- CHF /m<sup>2</sup> est prélevée conformément au Règlement fixant le tarif des procédés de réclame F 3 20.03 (RTPR), assortie de frais de dossier.

Lieu et date : ..... Cachet et signature du requérant : .....